

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260907-2026_054_BC_14A-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_054_BC_14A
*Plan de financement prévisionnel des
opérations de modernisation des
réseaux humides 2026 sur le périmètre
de la commune de Saint-Leu*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Eric RENE - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Karim JUHOOR - Mme Manon VINCELOT

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 septembre 2026

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mr Erick FONTAINE procuration à M. Freddy BOYER

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_054_BC_14A : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS DE MODERNISATION DES RÉSEAUX HUMIDES 2026 SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre de sa compétence en matière d'eau potable, le Territoire de l'Ouest poursuit son programme pluriannuel de renouvellement et de modernisation des réseaux sur la commune de Saint Leu.

À ce titre, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont réalisés sur l'Allée des Peintres (secteur de Grand Fond). Ce secteur est desservi par des réseaux anciens constitués de canalisations vétustes présentant des fuites récurrentes et nécessitant des interventions régulières de réparations. Des compteurs de sectorisation sur les CD12 et CD13 sont également prévus.

Cette opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la performance du réseau, de sécurisation de l'alimentation en eau potable des usagers et de préservation durable de la ressource.

Présentation de l'opération

Les travaux de renouvellement de réseaux et d'amélioration de son fonctionnement concerneront les voies suivantes :

Secteur	Voie	Linéaire (m)
Grand Fond	Allée des peintres	130
CD12	Pose Compteur Secto CD12/CD13	
CD13	Pose Compteur Secto Chemin Duguet	
CD13	Pose Compteur Secto Chemin Surprise	
	Total	130

Plan de financement prévisionnel

Le coût total prévisionnel de l'opération globale est estimé à 185 249,33 € € HT.

Opérations	Montant €HT
Allée des peintres	145 253,65€
Pose compteur <u>secto</u> CD12/CD13	15 972,94€
Pose compteur <u>secto</u> Chemin Duguet	20 919,46€
Pose compteur <u>secto</u> Chemin Surprise	3 103,28€
Total	185 249,33€

Les travaux d’eau potable sont éligibles aux subventions du prog
 2022-2027 de l’Office de l’Eau Réunion. Il est proposé le plan de fin

Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	Participation Office de l'Eau			Reste à charge du Territoire de l'Ouest (€ HT)
	Montant des dépenses Eligibles (€ HT)	Taux de participation	Montant de la subvention (€ HT)	
185 249,33€	185 249.33 €	40%	74 099,73 €	111 149,6 €

Objectifs poursuivis

Cette opération répond aux objectifs suivants :

- amélioration du rendement du réseau d’eau potable ;
- réduction des pertes par fuites ;
- amélioration des pressions de service ;
- renouvellement patrimonial des infrastructures ;
- sécurisation durable de la distribution ;
- préservation de la ressource en eau.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/08/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 10/07/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ;**
- **AUTORISER le Président à solliciter les subventions de l’Office de l’Eau Réunion ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget annexe de l’eau potable ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
 Le Président de séance
 Emmanuel SERAPHIN
 Président